Annexe 2 au CCTP Lot 2 – Les critères qualités

Propreté : visuellement, pas de poussières, de miettes, de tâches ou de saleté visible (y compris au sol), pas de traces de doigts, pas de toiles d'araignées ou résidus, le mobilier doit être rangé à sa place. Les poubelles doivent être vidées selon les règles de tri de l'école.

Plus précisément :

· chaises rangées, tables alignées ;

· tableaux et tampons propres ;

· mobilier de bureau propre ;

· revêtements de sol propres et sans traces (résines, carrelages, moquettes, sols PVC, etc…) ;

· rideaux ou stores propres et ouverts ;

· absence de traces et de poussière sur les murs ;

· absence de poussière au sol, sur les tables et autres meubles, sur les rebords de fenêtres ;

· corbeilles vidées ;

· absence de toiles d'araignées et dépôts de poussière enlevés ;

· absence de vieux scotch, autocollants sur mur, portes …

· absence de traces de doigts sur portes vitrées ou standard

Hygiène et santé : désinfection des surfaces selon leurs usages. Une attention particulière sera apportée aux locaux suivants : sanitaires, cuisines, tisaneries, infirmerie, interrupteurs, poignées.

Qualité de l'air (pas d'odeurs persistantes, aération des espaces), absence de moisissures.

Plus précisément

· urinoirs, WC, lavabos et vasques propres et désinfectés ;

· miroirs sans traces ;

· faïences propres ;

· absence de souillures sur la brosse et la lunette de WC ;

· absence du matériel de nettoyage (chariots, seaux, serpillières, cartons ou sacs poubelles) dans les circulations.

· absence de traces de salissures sur les poignées, interrupteurs, boîtiers, portes, châssis en aluminium… ;

· siphons de sol remplis d'eau, maintenus en bon état de fonctionnement ;

· locaux ménages bien entretenus ;

Odeur, touché, nuisances :

· aération des salles effectuée ;

· odeur des produits de nettoyage ;

· toilettes désodorisées,

· surfaces diverses, rampes, poignées, interrupteurs non collants et non gras,

· lustrage avec des produits non gras,

· pas d'utilisation de matériel bruyant dans la journée ;

Durabilité : nettoyer les surfaces selon recommandations, produits adaptés.

Le prestataire devra selon ces exigences nous fournir une fiche détaillée de mode opératoire en fonction des locaux présent dans notre site, nous précisons qu'il est demandé une fiche par type de locaux (ex : toilettes, douches, salles de cours, chambre ...)